

---

# Recueil des Actes Administratifs - Préfecture Pyrénées Janvier 2009 Bis



---

## Décision

### **Décision de délégation de signature pour l'application de l'arrêté préfectoral de délégation de signature**

**Administration** : Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture

**Signataire** : Directeur DDEA

**Date de signature** : 05 Janvier 2009

DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE POUR L'APPLICATION DE L'ARRETE  
PREFECTORAL DE DELEGATION DE SIGNATURE

**Le Directeur Départemental de l'Équipement et de l'agriculture**

VU

Le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements

Le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie

L'arrêté ministériel du 12 décembre 2008 nommant M.Thierry VATIN, architecte et urbaniste de l'Etat en chef, directeur départemental de l'Équipement et de l'agriculture ;

L'arrêté préfectoral n° 2009005-01 du 5 janvier 2009 , donnant délégation de signature à M.Thierry Vatin, directeur départemental de l'Équipement et de l'agriculture,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Délégation est donnée à M.Vincent FAUCHER , directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture adjoint et M.Gavalda adjoint au directeur, pour signer les actes relatifs à l'ensemble des affaires visées à l'article 1 de l'arrêté visé ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Délégation est donnée à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions respectives, les décisions désignées ci-dessous aux chefs de service suivants, ainsi qu'aux fonctionnaires désignés pour assurer leur intérim :

M. Alain Richou,  
ingénieur en chef des T.P.E.,  
chargé du service environnement forêt et sécurité routière:  
I-A-1-b, II-A-4, II-B-1 à II-B-11, IV-I-1, XIII-A à XIII-B, XV

M. Jean Saséras, ingénieur en chef des T.P.E.,  
chargé du service territorial montagne :  
I-A-1-b, II-A-4, IV-A à IV-H sauf les actes ADS liés à la production d'énergie, les permis de construire pour des équipements publics structurants, les refus de permis de construire de logements sociaux, les refus de permis pour les équipements publics non

structurants, les permis autres, signalés par le Préfet, le DDEA ou des chefs de service.  
VI-B.

M. Jean Pierre Dhorme, ingénieur divisionnaire des TPE,  
Chargé de la mission études et observations des territoires  
I-A-1-b, II-A-4

M. Bernard Dhome, ingénieur divisionnaire des TPE,  
Chargé du service territorial sud  
I-A-1-b, II-A-4, IV-A à IV-H sauf les actes ADS liés à la production d'énergie, les  
permis de construire pour des équipements publics structurants, les refus de permis de  
construire de logements sociaux, les refus de permis pour les équipements publics non  
structurants, les permis autres, signalés par le Préfet, le DDEA ou des chefs de service

M. Gérard Bellot,  
Ingénieur en chef du génie rural des eaux et forêts  
Chargé du service Ingénierie et développement durable  
I-A-1-b, II-A-4, VIII-A, VIII-B, XV.

M. Frédéric Ortiz, ingénieur divisionnaire des TPE,  
Adjoint au Chef du service Ingénierie et de développement durable  
I-A-1-b, II-A-4, VIII-A et VIII-B, XV.

M. Jack Arthaud, architecte-urbaniste de l'Etat  
Chargé du service urbanisme Habitat  
I-A-1-b, I-B-1 à I-B-2, II-A-4, III-A-2 ( pour des opérations inférieure à 50  
logements ), III-B-1 à III-B-2 , III-B-3 (pour des opérations inférieures à 50  
logements) , IV-A à IV-H, sauf les actes ADS liés à la production d'énergie, les  
permis de construire pour des équipements publics structurants, les refus de permis  
de construire de logements sociaux, les refus de permis pour les équipements publics  
non structurants, les permis autres, signalés par le Préfet, le DDEA ou des chefs de  
service V-A à V-B, VII-A à VII-C

Mme Sandrine Torredemer  
Ingénieur Divisionnaire des TPE  
adjointe au chef du service urbanisme habitat  
I-A-1-b, I-B-1 à I-B-2, II-A-4, III-A-2 ( pour des opérations inférieure à 50  
logements ), III-B-1 à III-B-2 , III-B-3 (pour des opérations inférieures à 50  
logements) , IV-A à IV-H, sauf les actes ADS liés à la production d'énergie, les  
permis de construire pour des équipements publics structurants, les refus de permis  
de construire de logements sociaux, les refus de permis pour les équipements publics  
non structurants, les permis autres, signalés par le Préfet, le DDEA ou des chefs de  
service V-A à V-B, VII-A à VII-C

M. Gérard Chevalier,  
Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement  
Chargé du service économie agricole,  
I-A-1-b, II-A-4, XI-A-1 à XI-C-3 sauf pour les aides d'un montant supérieur à 15 000 euros, les refus d'aides et les contrôles entraînant des pénalités supérieures ou égales à 5% et les décisions d'octroi des aides à l'installation des jeunes agriculteurs, XIV, XV.

M. Pascal Vardon,  
Ingénieur en chef du génie rural des eaux et forêts  
Chargé du service eau et risques  
I-A-1-b, II-A-4, IV-I-1, XII, XIV, XV

Mme Véronique Houpert à compter du 1<sup>er</sup> mars 2009  
Attachée administratif principal  
Chargée du secrétariat général  
I-A-1 à I-A-4, I-B-1 et I-B-2, II-A-4,

**ARTICLE 3** : Délégation est donnée à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions respectives, les décisions désignées ci-dessous aux fonctionnaires suivants :

M. Claude Marcerou,  
Technicien supérieur principal de l'Équipement,  
I-A-1-b, II-A-1, II-A-4, II-A-7, VI-A, IX-A et IX-B

Mme Guylaine Jeufraux,  
Secrétaire administratif de classe normale,  
VI-A-1 et VI-A-2.

M. Antoine Rubira,  
attaché administratif,  
I-A-1-b, III-A-2 ( pour des opérations dont le nombre est inférieur à 20 logts ), III B-1, III-B 2, III-B-3 (pour des opérations dont le nombre est inférieur à 20 logements)

Mme Michèle Pech,  
Secrétaire administratif de classe normale  
III-B-1 et III-B-2

M. Bernard Carrère  
Adjoint administratif de première classe  
III-B-1 et III-B-2

Mme Frédérique Badaroux  
Attachée administratif  
I-A-1-b, V, VII

M. Jean-Michel Gitard,  
attaché administratif,  
I-A-1-b, IV-I-1.

M. Alain Taillez,  
technicien supérieur principal de l'Équipement,  
IV-I-1.

Mme Sophie Bourhis,  
Technicien supérieur de l'Équipement,  
IV-I-1.

M.Christian Beziau  
Secrétaire administratif de classe exceptionnelle  
IV-I-1.

Mme Nathalie Maller  
Secrétaire administratif de classe exceptionnelle  
IV-I-1.

Mme Brigitte Lagarde  
Adjoint administratif principal de première classe  
IV-I-1.

M.Jean-Luc Gibergues  
Délégué des permis de conduire et de la sécurité routière  
I-A-1-b , II-B

M. Patrice Lara,  
technicien supérieur principal de l'Équipement,  
chargé du service local des bases aériennes rattaché au service ingénierie et  
développement durable,  
pour ce qui concerne : I-A-1-b et VIII-B

Mme Barris Guylène, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, Mme Carbonne Maryse, attachée administratif, M.Folly Michel, attaché administratif, Mme Sauzier Odile, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, Mme Brigitte Coupard, secrétaire administratif de classe normale, M.Bruno Flamand, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, M.Jean-Pierre Cruzet, Chef technicien des services, M. Thierry Levasseur , ingénieur agriculture environnement, M.Didier Thomas, ingénieur agriculture environnement, M. Didier Thomas, ingénieur agriculture environnement, Mme Hélène Pillard, ingénieur agriculture environnement, M.Michel Casteran, attaché administratif, M.Alain Camps, ingénieur des T.P.E, Mme Annie Pou, Attachée administratif , M.Rémi Bourdon, ingénieur agriculture environnement, M.Bruno Chevalier, ingénieur agriculture environnement, M.Christophe Moulin, ingénieur des T.P.E , Mme Lolita Arrighi, ingénieur agriculture environnement, M.Bertrand Augé, ingénieur des T.P.E , M.Cyril Michel, ingénieur des T.P.E , M.Bernard Kibkalo, contractuel CETE, M.Daniel Bourgoïn, ingénieur agriculture environnement, M.Eric Josse , technicien supérieur en chef, Mme Isabelle Planas, technicien supérieur en

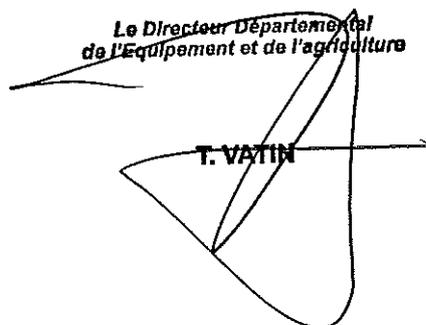
chef, M.Jean Gasquez , technicien supérieur en chef , M.Hervé Lafaurie, ingénieur des T.P.E , M.Daniel Ductuya, technicien supérieur en chef, Mme Isabelle Géhin , ingénieur agriculture environnement, M.Yves Henon, ingénieur agriculture environnement, M.Lara, technicien supérieur principal de l'équipement, M.Jérôme Legay, technicien supérieur en chef , M.Jean-Pierre March, technicien supérieur en chef, M.Daniel Fabre, technicien supérieur en chef de l'équipement, M.Alain Malé, technicien supérieur en chef, Mme Rondello Danielle, technicien supérieur principal de l'équipement

I-A-1-b

Perpignan, le 05 JAN. 2009

*Le Directeur Départemental  
de l'Équipement et de l'Agriculture*

**T. VATIN**

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line, is written over the printed name 'T. VATIN'.



---

## Décision

### **Décision de délégation de signature pour l'application de l'arrêté préfectoral de délégation de signature en matière d'ingénierie publique**

**Administration** : Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture

**Signataire** : Directeur DDEA

**Date de signature** : 05 Janvier 2009

DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE POUR L'APPLICATION DE L'ARRETE  
PREFECTORAL DE DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D'INGENIERIE  
PUBLIQUE

**Le Directeur Départemental de l'Équipement et de l'agriculture**

VU

Le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements

Le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie

L'arrêté ministériel du 12 décembre 2008 nommant M.Thierry VATIN, architecte et urbaniste de l'Etat en chef, directeur départemental de l'Équipement et de l'agriculture des Pyrénées-Orientales ;

L'arrêté préfectoral n° 2009005-02 du 5 janvier 2009 , donnant délégation de signature à M.Thierry VATIN, directeur départemental de l'Équipement, en matière d'ingénierie publique

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Délégation est donnée à M.Vincent FAUCHER, ingénieur en chef du génie rural des eaux et forêts, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture adjoint et à M.Yves GAVALDA, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, adjoint au directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture, pour signer les actes relatifs aux affaires visées par l'article 1° de l'arrêté visé ci-dessus.

Perpignan, le 05 JAN. 2009

Le Directeur Départemental  
de l'Équipement et de l'agriculture

T. VATIN

---

Avis

**CONCOUS SUR TITRE POUR LE RECRUTEMENT DE 2 MAITRES OUVRIERS A LA  
MAISON DE RETRAITE DE MILLAS**

**Administration** : Direction départementale des affaires sanitaires et sociales

**Auteur** : Directeur de la Maison de Retraite de Millas

**Signataire** : Directeur DDASS

**Date de signature** : 05 Janvier 2009

**Résidence « FORCA-REAL »  
E.H.P.A.D. Public  
03 Allée Edmond MICHELET – BP F  
66170 MILLAS  
Pyrénées-Orientales**

---

***AVIS D'OUVERTURE D'UN CONCOURS INTERNE SUR TITRE POUR LE  
RECRUTEMENT***

**DE MAITRES OUVRIERS**

**2 POSTES**

***A LA RESIDENCE « Força-Réal » E.H.P.A.D. Public de MILLAS.***

---

Le Directeur de l'E.H.P.A.D. Public de MILLAS, informe :

Un concours sur titre en vue de pourvoir 2 postes de Maîtres Ouvriers aura lieu prochainement à l'E.H.P.A.D. de MILLAS.

**CONDITIONS D'INSCRIPTION :**

Peuvent faire acte de candidature, les Ouvriers Professionnels Qualifiés ainsi que les conducteurs ambulanciers de 2<sup>ème</sup> catégorie titulaires d'un diplôme de niveau V ou d'un diplôme au moins équivalent et comptant au moins 2 ans de services effectifs dans leurs grades respectifs.

**LES DOSSIERS D'INSCRIPTION DOIVENT COMPORTER :**

Une copie la carte nationale d'identité,

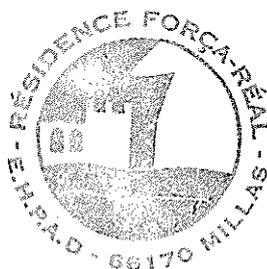
Une lettre de motivation,

Un curriculum vitae incluant les diverses fonctions occupées et les périodes d'emploi.

Le Diplôme de niveau V, titre équivalent ou copie certifiée conforme.

***Les candidatures doivent être adressées par lettre recommandée dans le délai d'un mois à compter de la publication du présent avis, le cachet de la poste faisant foi, au Directeur de l'E.H.P.A.D. de MILLAS, Boîte Postale F, 03 Allée Edmond Michelet, 66170 MILLAS.***

A Millas, le 05 Janvier 2009,



Le Directeur,

S. MEUNIER

---

Avis

**OUVERTURE CONCOURS SUR TITRE RECRUTEMENT UN OUVRIER PROFESSIONNEL  
QUALIFIE MAISON DE RETRAITE MILLAS**

**Administration** : Direction départementale des affaires sanitaires et sociales

**Auteur** : Maison Retraite MILLAS

**Signataire** : Directeur DDASS

**Date de signature** : 05 Janvier 2009

**Résidence « FORCA-REAL »**  
**E.H.P.A.D. Public**  
**03 Allée Edmond MICHELET – BP F**  
**66170 MILLAS**  
**Pyrénées-Orientales**

---

***AVIS D'OUVERTURE D'UN CONCOURS SUR TITRE POUR LE RECRUTEMENT***

**D'UN OUVRIER PROFESSIONNEL QUALIFIE**

**1 POSTE**

***A LA RESIDENCE « Força-Réal » E.H.P.A.D. Public de MILLAS.***

---

Le Directeur de l'E.H.P.A.D. Public de MILLAS, informe :

Un concours sur titre en vue de pourvoir 1 poste d'Ouvrier Professionnel Qualifié aura lieu prochainement à l'E.H.P.A.D. de MILLAS.

**CONDITIONS D'INSCRIPTION :**

Par concours sur titre ouvert, aux candidats titulaires soit d'un diplôme de niveau V ou d'une qualification reconnue équivalente, soit d'une certification inscrite au répertoire national des certifications professionnelles délivrée dans une ou plusieurs spécialités, soit d'une équivalence délivrée par la commission instituée par le Décret n° 2007.196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique, soit enfin d'un diplôme au moins équivalent figurant sur une liste arrêtée par le ministre chargé de la santé.

**LES DOSSIERS D'INSCRIPTION DOIVENT COMPORTER :**

Une copie de la carte nationale d'identité,  
Une lettre de motivation,  
Un curriculum vitae incluant le ou les titres détenus, les diverses fonctions occupées et les périodes d'emploi,  
Le diplôme de niveau V ou titre équivalent ou copie certifiée conforme.

***Les candidatures doivent être adressées par lettre recommandée dans le délai d'un mois à compter de la publication du présent avis, le cachet de la poste faisant foi, au Directeur de l'E.H.P.A.D. de MILLAS, Boîte Postale F, 03 Allée Edmond Michelet, 66170 MILLAS.***

A Millas, le 05 Janvier 2009,

Le Directeur,



MEUNIER

---

## Arrêté n°2009023-03

### **arrêté modificatif de l'arrêté n° 4554/2007 du 27 décembre 2007 modifié portant constitution de la commission de médiation des Pyrénées-Orientales**

**Administration** : Préfecture des Pyrénées-Orientales

**Bureau** : Bureau du Logement de la Cohésion Sociale et de la Rénovation Urbaine

**Signataire** : Préfet

**Date de signature** : 23 Janvier 2009

## PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

MISSION DES ACTIONS  
INTERMINISTÉRIELLES

Bureau Logement,  
Cohésion Sociale et  
Rénovation Urbaine

Affaire suivie par :  
Brigitte MORAND

Tél. : 04.68.51.67.72  
Fax : 04.68.51.67.53  
actions-etat@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

### ARRÊTE MODIFICATIF n°

de l'arrêté n° 4554/2007 du 27 décembre 2007 modifié

### PORTANT CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE MÉDIATION DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Le Préfet des Pyrénées-Orientales,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 441-2-3 et R 441-13 ;

Vu la lettre en date du 21 décembre 2007 du président du conseil général des Pyrénées-Orientales désignant un représentant du département ;

Vu le message électronique en date du 21 décembre 2007 du président de l'association des maires et des adjoints des Pyrénées-Orientales désignant deux représentants des communes ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 4529/07 en date du 21 décembre 2007 portant agrément au titre du I de l'article L. 441-2-3 d'associations qui y mènent de façon significative des actions d'insertion ou en faveur des personnes défavorisées conformément à l'article R 441-13-1 du code de la construction et de l'habitation ;

Vu l'arrêté n° 4554/2007 du 27 décembre 2007 portant constitution de la commission de médiation des Pyrénées-Orientales modifié par l'arrêté n° 4079/2008 du 6 octobre 2008 ;

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture,

## ARRÊTE

### Article 1er –

L'article 2 de l'arrêté n° 4554/2007 du 27 décembre 2007 est modifié comme suit en ce qui concerne les membres désignés par le Préfet :

#### MEMBRES DÉSIGNÉS PAR LE PRÉFET

- trois représentants de l'Etat :

Membres titulaires	Membres suppléants
- M. Jack ARTHAUD, chef du service urbanisme et habitat à la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture	- M. Michel CASTERAN, responsable de l'unité Politique de la ville et de l'habitat à la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture
- M. Eric DOAT, adjoint au Directeur départemental des affaires sanitaires et sociales	- Mme Sylvie RECOULAT, Assistante du Service social à la direction départementale des affaires sanitaires et sociales
- M. André TENA, adjoint au chef de bureau du logement, de la cohésion sociale et de la rénovation urbaine de la préfecture	- Mme Nicole AUSINA, chef de bureau du logement, de la cohésion sociale et de la rénovation urbaine de la préfecture

### Article 2 –

L'article 7 de l'arrêté est modifié comme suit :

Le secrétariat de la commission est assuré par la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture des Pyrénées-Orientales.

### Article 3 –

L'article 8 de l'arrêté est modifié comme suit :

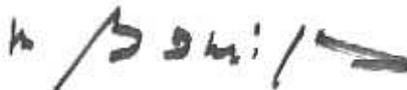
M. le secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales, M. le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture et M. le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux organisations concernées et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

### Article 4 –

Les autres articles de l'arrêté sont inchangés.

Fait à Perpignan, le 23 JAN. 2009

Le préfet,

  
Hugues BOUSIGES